

Compte rendu de la réunion du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques du 13 décembre 2017

Etaient présents :

M. BLAIS, directeur de l'UFR.

Mmes LABRUERE-CHAZAL Catherine - PIRIO Nadine - POCHARD Isabelle - SAVONNET Marinette

MM BAYARDON Jérôme - CHIBILE Romuald - DE MONTEIRO Jérôme - DELANNES Arthur - GOMES Carlos - HERRMANN Samuel - LECLERCQ Éric - LEURENT Sébastien - MEUNIER Raphaël - NAGEL Johannes - VOISIN Yvon

Etaient représentés :

Mme BOITELLE Sarah, procuration à M. CHIBILE Romuald,
Mme CATTEY Hélène, procuration à M. BAYARDON Jérôme,
M. FINOT Christophe, procuration à M. NAGEL Johannes,
M. GOUTON Pierre, procuration à M. VOISIN Yvon,
Mme HERBST Michaële, procuration à Mme PIRIO Nadine,
M. IMHOFF Luc, procuration à Mme POCHARD Isabelle,
M. JACQUIR HOUSSEN Sabir, procuration à M. VOISIN Yvon,
Mme MOSER-JAUSLIN Lucy, procuration à M. HERRMANN Samuel,
M. RAVY Etienne, procuration à Mme LABRUERE-CHAZAL Catherine,
Mme SCHNEIDER Célia, procuration à M. GOMES Carlos,
M. ZANINI Patrick, procuration à Mme PIRIO Nadine.

Etaient absents et excusés :

Les personnes représentées

M. BERTIN Charles
M. CAVRET Philippe
M. CLUZEL Benoît
M. FAUCHER Olivier

Mme JOAO Olivia
Mme KOULALI Katia
Mme OMBRET Florence
M. ROSSE Matthieu
M. SUGNY Dominique

Etaient invités:

M. COLAS DES FRANCS Gérard (Directeur du département de Physique), absent
M. DENAT Franck (Directeur ICMUB), absent
M. DEREUX Alain (Directeur ICB), absent
M. DIPANDA Albert (Directeur ESIREM), absent
M. GINHAC Dominique (Directeur LE2I), absent
M. GORDAT Gérald, suppléant de Mme OMBRET Florence, absent
M. GRISON Thierry (Directeur du département IEM), présent
M. JOURANI Abderrahim (Directeur IMB), excusé
M. SIRUGUE Daniel, suppléant de M. RAVY, excusé

Services centraux de l'UFR :

Mme DUBOIS (Responsable de l'antenne financière), présente
Mme GRAS (Responsable du service de scolarité), présente
M. LAGRIMI (Responsable administratif de l'UFR), présent
M. VIDAL (Secrétariat de direction de l'UFR), présent.

Monsieur Grison rappelle que les lycées ont la possibilité de se réunir, que les établissements ont la nécessité de se rendre visible et ajoute que le fait que les UFR ne soient plus présentes sur les salons comme Studyrama pose un réel problème.

Mme Pirio demande si les étudiants de L3 pourront éventuellement se déplacer dans ce cadre.

Monsieur Blais indique qu'il transmet l'information. A charge aux départements de s'organiser comme ils le souhaitent pour assurer cette présence dans les lycées.

Mme Labrière-Chazal indique que, par exemple au lycée de Brochon, seul l'UFR envoie des enseignants, les autres établissements envoient des étudiants.

2.6 Carte Multiservice (CMS)

Monsieur Blais indique au Conseil que la CMS servira prochainement de carte d'accès aux locaux de l'UFR. Chaque personnel doit s'assurer d'être en possession de sa carte. Les procédures d'accès ne sont pas encore établies.

Monsieur Voisin demande si les cartes « grises » seront automatiquement basculées sur les CMS.

Monsieur Blais répond que c'est le but.

Monsieur Lagrimi ajoute que les droits actuels seront conservés.

3 – Prise en charge du TOEIC

Monsieur Blais rappelle que lors du dernier conseil la proposition 0, qui consistait à maintenir le système de prise en charge de 2016/2017, a été adoptée pour ne pas bloquer le processus d'inscription au TOEIC .

Monsieur Blais présente ensuite les deux propositions A et B. La proposition A maintient les différentes situations de prise en charge à priori et à posteriori. La proposition B supprime cette distinction.

Mme Savonnet indique que n'est pas mentionnée la licence professionnelle MIAW qui était jusqu'à présent prise en charge à 50% sur la base d'un test à priori. (*cette licence est ajoutée à la liste des formations concernées*)

Monsieur Voisin souhaite savoir si le « à posteriori » signifie que l'on rembourse l'étudiant après les résultats du test.

Mme Dubois indique que cela signifie que l'on reçoit et encaisse les chèques après les résultats du test TOEIC.

Monsieur Blais précise que dans la proposition B, pour ceux qui relèvent de la formation initiale, le coût du test sera pris en charge par l'UFR et la formation.

Monsieur Laurent demande quel poids cela aura sur le budget de l'UFR.

Monsieur Blais répond que si tous les étudiants passent le test, cela coûterait 2500€ à l'UFR sachant qu'une partie sera prise en charge par les départements. Actuellement, cela coûte 500€

Monsieur Grison fait confirmer le fait qu'il ne sera plus possible de lier les prises en charge à des tests à priori ou aux résultats à posteriori.

Monsieur Leclerc ajoute que pour les masters en alternance, il serait intéressant de voir la possibilité de prise en charge par le SEFCA. Il déplore également la différence faite entre les étudiants en formation initiale et ceux en formation continue.

Monsieur Laurent souhaite que soient ajoutées, dans la première ligne de la proposition B, les licences professionnelles. Monsieur Blais répond que pour cela il doit d'abord recueillir l'avis des responsables de ces formations.

Monsieur Blais soumet au vote du Conseil ces deux propositions :

Proposition A : 0

Proposition B : 25

Abstention : 1

La proposition B est adoptée.

4 – Point sur l'évolution d'APB : Parcours Sup

Monsieur Blais rappelle la fin d'APB et indique qu'en novembre la capacité d'accueil transmise par l'UFR a été approuvée par l'université. Elle est de 550 en L1 soit 450 néoentrants et 100 redoublants. On a donc une augmentation par rapport à l'an passé.

Monsieur Blais précise que fin novembre, les attendus ont été envoyés. Le tableau est présenté en séance. Les attendus nationaux sont arrivés, le 12 décembre 2018.

Monsieur Blais rappelle que les réponses possibles aux vœux des étudiants seront oui et oui si.

Monsieur Voisin souhaite savoir quels sont les éléments éliminatoires. Monsieur Blais répond que rien n'est éliminatoire et insiste sur la notion de « correspondance » avec la série S du baccalauréat qui est différente du fait d'exiger un baccalauréat S.

Monsieur Laurent s'interroge sur les critères non chiffrés.

Monsieur Blais précise qu'il sera difficile de faire les choses sans critères quantitatifs mais les candidats auront la possibilité de transmettre une lettre de motivation. Monsieur Voisin indique, qu'à son sens, les lettres de motivation ne sont pas des éléments fiables.

Monsieur Blais ajoute que les étudiants ne seront pas refusés mais qu'une année de remédiation sera mise en place.

Monsieur Leurent demande si un vote est prévu ce jour.

Monsieur Blais précise qu'il n'y a pas de vote prévu lors de ce conseil. Le site Parcours sup ouvrira au 15 janvier prochain et le groupe de travail constitué à l'UFR continue sa réflexion sur le sujet.

Monsieur Leurent souhaite des précisions sur le fonctionnement de l'année de remédiation à l'uB.

Monsieur Blais indique que cela pourrait être une année commune à l'uB mais avec des parcours différents selon les UFR.

5 – Capacités en master :

Monsieur Blais indique que suite à la dernière réunion du CFVU, certaines capacités en master sont à confirmer ou à modifier selon les cas.

3 mentions sont concernées.

En Chimie, il a été proposé 100. Après consultation du directeur du département et en se basant sur les effectifs de cette année, cette capacité est maintenue pour la rentrée prochaine.

En Mathématiques, il a été proposé 40. Après consultation du directeur du département et en se basant sur les effectifs de cette année, cette capacité est maintenue pour la rentrée prochaine.

En Informatique, il a été proposé 90. Après consultation du directeur du département et en se basant sur les effectifs de cette année, cette capacité est ramenée à 70 pour la rentrée prochaine.

Monsieur Blais soumet au vote du Conseil ces capacités d'accueil :

Pour : 26

contre : 0

abstention/nul : 0

Ces capacités sont adoptées à l'unanimité.

6 – Questions diverses :

Aucune question diverse n'étant posée, monsieur Blais lève la séance à 15h30 en informant le Conseil que la prochaine réunion, en formation restreinte, se tiendra avant le 15 mars 2018.

**Annexe au compte rendu de la réunion du Conseil
de l'UFR Sciences et Techniques du 13 décembre 2017**

TOEIC – PROPOSITIONS

Proposition A	Prise en charge à 100%	M2 CDM, MMHD et QESIS LP IPCS et CTDD
	Prise en charge à 50% au mérite par un test a priori	M2 IEM
	Prise en charge à 50% au mérite a posteriori	M2 CAC
	Prise en charge à 50% ou 25% au mérite a posteriori	M2 PC2M

Proposition B	Prise en charge à 100% par la formation	LP IPCS et CTDD
	FI	
	Prise en charge à 50% par l'UFR	Tous les M2
	Prise en charge à 50% par la formation	M2 CDM, MMHD et QESIS
	FC	
	Prise en charge à 100% par la formation	M2 CDM, MMHD et QESIS
	Prise en charge à 50% par la formation	Autres M2